

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX

AVIS DE CONVOCATION

VILLE DE LA MALBAIE

Séance extraordinaire du 6 juin 2011

A une séance extraordinaire du Conseil Municipal de la Ville de La Malbaie, tenue à 18h00, au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil, ce 6^e jour du mois de juin deux mil onze, à laquelle séance sont présents:

M. Gilles Savard, Conseiller.
Mme France Bouchard, Conseillère
M. Ferdinand Charest, Conseiller
M. Gaston Lavoie, Conseiller
M. Blaise Lessard, Conseiller
M. Jean Bourque, Conseiller
Mme Francine Pilote, Conseillère

Et est absent : Monsieur Pierre-Paul Savard, Conseiller;

Séance à laquelle assistait aussi : Monsieur Michel Briand Directeur Général et Directeur des Ressources humaines, Madame Johanne G. Tremblay Trésorière et Directrice Générale Adjointe et Me Caroline Tremblay Greffière et Responsable des communications.

Formant quorum sous la présidence de son Honneur Mme Lise Lapointe, mairesse, il a été adopté ce qui suit:

La Présidente demande un moment de silence.

DISTRICT DE CHARLEVOIX

VILLE DE LA MALBAIE

Séance extraordinaire du 6 juin 2011

A une séance extraordinaire du Conseil Municipal de la Ville de La Malbaie, tenue à 18h03, au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil, ce 6^e jour du mois de juin deux mil onze, à laquelle séance sont présents:

M. Gilles Savard, Conseiller.
Mme France Bouchard, Conseillère
M. Ferdinand Charest, Conseiller
M. Gaston Lavoie, Conseiller
M. Blaise Lessard, Conseiller
M. Jean Bourque, Conseiller
Mme Francine Pilote, Conseillère

Et est absent : Monsieur Pierre-Paul Savard, Conseiller;

Séance à laquelle assistait aussi : Monsieur Michel Briand Directeur Général et Directeur des Ressources humaines, Madame Johanne G. Tremblay Trésorière et Directrice Générale Adjointe et Me Caroline Tremblay Greffière et Responsable des communications

Formant quorum sous la présidence de son Honneur Mme Lise Lapointe, mairesse, il a été adopté ce qui suit:

La Présidente demande un moment de silence.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 224-06-11

PROPOSÉ par la Conseillère Francine Pilote, appuyé par le Conseiller Blaise Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers :

DE DÉCLARER la séance dûment convoquée et ouverte.

2 – MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 927-11 CONCERNANT LA RÉFECTION DES TROTTOIRS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE LA MALBAIE ET ANNULATION DE LA RÉSOLUTION 221-05-11

RÉSOLUTION 225-06-11

ATTENDU QUE par sa résolution 91-03-11 le conseil municipal de la Ville de La Malbaie a adopté le règlement d'emprunt no 927-11 autorisant un emprunt pour la réfection des trottoirs sur le Territoire de la Ville de La Malbaie;

ATTENDU QUE l'article 1 dudit règlement se lisait comme suit :

«Le Conseil est autorisé à exécuter ou à faire exécuter les différents objets du règlement, soit la réfection de trottoirs sur le territoire de la Ville de La Malbaie, incluant les frais, les taxes et les imprévus.»

ATTENDU QUE par sa résolution no 221-05-11 le Conseil a modifié l'article 1 du règlement d'emprunt no 927-11 qui se lit comme suit, savoir :

«Le Conseil est autorisé à exécuter ou à faire exécuter les différents objets du règlement, soit la réfection de trottoirs sur le territoire de la Ville de La Malbaie, incluant les frais, les

taxes et les imprévus, tel qu'il appert à la description et à l'estimation du coût des travaux qui fait partie intégrante du présent règlement sous l'annexe A.»

ATTENDU QUE l'annexe A auquel fait référence la résolution 221-05-11 est un estimé budgétaire au montant de 106 200 \$ préparé par Monsieur Louis Desbiens, Directeur des Travaux Publics;

ATTENDU QUE l'estimé budgétaire des travaux visés par le règlement d'emprunt no 927-11 est plutôt de 100 000 \$ tel qu'il appert de l'estimé budgétaire révisé est date du 30 mai 2011 préparé par Monsieur Louis Desbiens, Directeur des Travaux Publics et joint à la présente résolution en annexe A;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Ferdinand Charest appuyé par le Conseiller Gilles Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la résolution 221-05-11 soit annulée par la présente résolution :

QUE l'annexe A du règlement d'emprunt 927-11 soit abrogée et remplacée par l'estimé budgétaire révisé en date du 30 mai 2011 et joint à la présente résolution en annexe A.

3 – ADJUDICATION DE CONTRAT POUR LE MOBILIER, LE SYSTÈME DE RANGEMENT ET LE RAYONNAGE DE L'HÔTEL DE VILLE DE LA MALBAIE ET LA BIBLIOTHÈQUE LAURE-CONAN (5200-04-01)
RÉSOLUTION 226-06-11

ATTENDU QUE la Ville de La Malbaie est allée en appel d'offres public pour la fourniture du mobilier, du système de rangement et du rayonnage de l'Hôtel de Ville de La Malbaie et de la Bibliothèque Laure-Conan;

ATTENDU QUE le comité de sélection a procédé à l'ouverture et à l'analyse des soumissions le 30 mai 2011;

ATTENDU QUE le comité de sélection a formulé sa recommandation au conseil municipal;

ATTENDU QUE M. Paul-André Carrier, chargé de projet a adressé sa recommandation d'adjudication au conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Jean Bourque appuyé par le Conseiller Blaise Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil accepte la soumission produite par Mobilier M3, étant le plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 217 481.13 \$ taxes en sus;

4 – PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions réservée aux citoyens a été tenue.

Aucune question n'a été posée.

5 – LEVÉE DE LA SÉANCE
RÉSOLUTION 227-06-11

PROPOSÉ par la Conseillère France Bouchard, appuyé par le Conseiller Jean Bourque et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la séance soit levée à 18 h 07.

Lise Lapointe, Mairesse

Me Caroline Tremblay, Greffière
Responsable des communications